

Surveillance sanitaire en Bourgogne et en Franche-Comté

Point n°2012/17 du 26 avril 2012

Informations du jeudi 19 au mercredi 25 avril

| A la Une |

Perchloréthylène dans les pressings : les mesures mises en œuvre

Le perchloréthylène est utilisé dans les pressings et les laveries automatiques disposant de machines à nettoyage à sec. Le ministère de l'Ecologie et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé mettent en œuvre depuis 2008 un programme d'actions en vue de réduire son impact potentiel sur la santé. En effet, en cas d'exposition fréquente et intense, le perchloréthylène peut se révéler toxique¹ pour les reins et le système nerveux, et provoquer des irritations des yeux et des voies respiratoires, ainsi que des vertiges et des nausées.

Ainsi, des campagnes de contrôles des pressings sont diligentées depuis 2008 par l'inspection des installations classées. Les contrôles sont systématiques en cas de plaintes des riverains et débouchent, en cas de non-conformité grave, sur des mesures pouvant aller jusqu'à la suspension des installations. Un projet d'arrêt ministériel encadrant les installations de nettoyage à sec utilisant du perchloréthylène prévoit notamment dans sa version actuelle :

- l'interdiction de toute nouvelle installation fonctionnant au perchloréthylène située dans des locaux contigus à des habitations ;
- la suspension de l'activité des pressings si la valeur d'action rapide de 1 250 µg/m³ recommandée par le Haut Conseil de santé publique est dépassée dans les appartements et locaux contigus aux pressings ;

- l'arrêt progressif des installations existantes fonctionnant au perchloréthylène entre 2014 et 2022 selon les situations.

Les ministères ont parallèlement chargé l'ANSES et l'INERIS de mener des travaux d'évaluation des risques potentiels associés aux produits utilisés en substitution du perchloréthylène.

Ce programme complète l'action du ministère chargé du travail qui, par l'inspection régulière de ces installations, tant sur les conditions de travail des salariés concernés que sur le respect des règles du code du travail, a permis de diminuer de plus de la moitié la valeur limite d'exposition des travailleurs. Un projet de décret prévu pour juillet 2012 va rendre contraignante une nouvelle valeur limite 8 heures à 138 mg/m³.

Enfin, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé définit actuellement un protocole de prise en charge médicale spécialisée des personnes exposées au perchloréthylène avec notamment la participation des centres de pathologie professionnelle et environnementale et de l'Institut de veille sanitaire.

¹ Il est classé par l'Union Européenne comme cancérigène suspecté de catégorie 3 (ce qui signifie que les effets sont possibles mais que les preuves sont insuffisantes pour conclure). Le CIRC le classe quant à lui comme un cancérigène probable (catégorie 2A).

Pour en savoir plus :

<http://www.sante.gouv.fr/perchlorethylene-dans-les-pressings-point-de-situation-et-mesures-mises-en-oeuvre-par-les-differents-ministeres.html>

| Signalements |

Ces informations sont recueillies dans le cadre de dispositifs différents selon la région et ne sont pas exhaustives. Nous remercions les partenaires qui permettent à la Cire de vous renseigner sur cette actualité.

Pour signaler un événement sanitaire, contactez la cellule de réception des alertes de votre ARS

Tableau 1 |

Nombre de cas pour 6 maladies à déclaration obligatoire (DO) par département

Département	Bourgogne				Franche-Comté			
	21	58	71	89	25	39	70	90
Rougeole								
Méningite								
Légionellose								
Hépatite A								
Tuberculose					1			1
TIAC*								

* Toxi-Infection Alimentaire Collective

| Autres signalements |

Sanitaires :

- un épisode de gastro-entérites aiguës touchant 18 résidents d'un USLD du Doubs
- deux cas de gale chez un résident et un soignant d'un Ehpad du Territoire-de-Belfort
- un épisode d'infections respiratoires basses concernant 5 résidents d'un établissement social du Doubs
- un cas de coqueluche chez un personnel hospitalier dans le Doubs

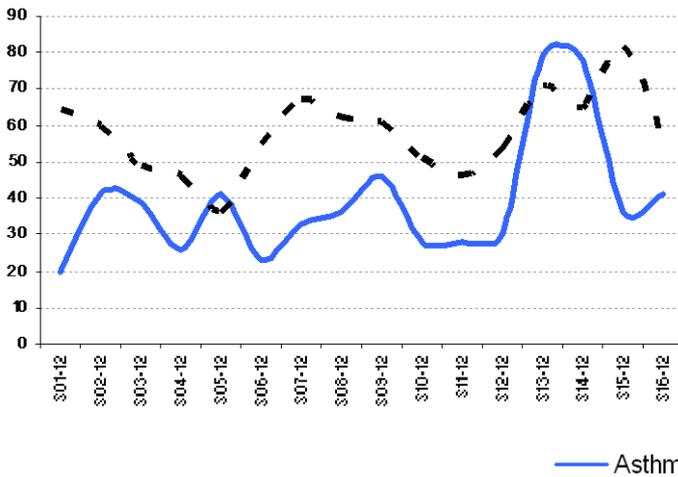
Environnementaux :

- trois personnes intoxiquées au monoxyde de carbone dans une pizzeria du Doubs par le four à gaz
- une non-conformité bactériologique suite à une panne de traitement au réservoir sur le réseau du SIAEP des Hautes-Côtes en Côte-d'Or
- restrictions d'usage d'eau potable au cours de la semaine 16 en Franche-Comté : Communes de Solémont et de Rosureux (25) (contamination bactériologique)

Les nombres de patients admis aux urgences pour asthme et pour allergies sont revenus à la situation habituelle dans les services d'urgence de Bourgogne et de Franche-Comté. Il en est de même pour les diagnostics d'asthme et d'allergie par les associations SOS Médecins des deux régions.
La publication de la surveillance dans le point épidémiologique s'arrête donc cette semaine.

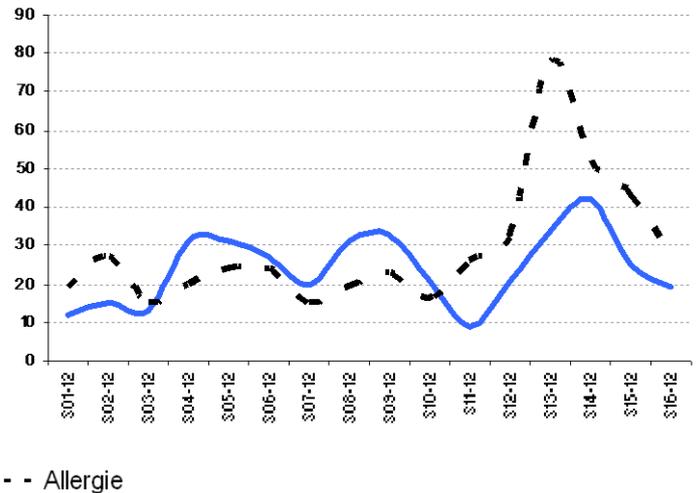
| Figure 1 |

Nombre hebdomadaire d'asthme et d'allergies diagnostiqués par les services d'urgences de Bourgogne et de Franche-Comté (Source: Sursaud)



| Figure 2 |

Nombre hebdomadaire d'asthme et d'allergies diagnostiqués par les associations SOS Médecins de Bourgogne et de Franche-Comté (Source: Sursaud)



| Surveillance non spécifique (Sursaud) |

La surveillance non spécifique est développée par l'InVS depuis 2004 avec une SURveillance SANitaire des Urgences et des Décès (Sursaud). Chaque matin, la Cire utilise des modèles statistiques pour détecter des variations inhabituelles et interprète le cas échéant les données journalières avec les services producteurs.

Commentaires :

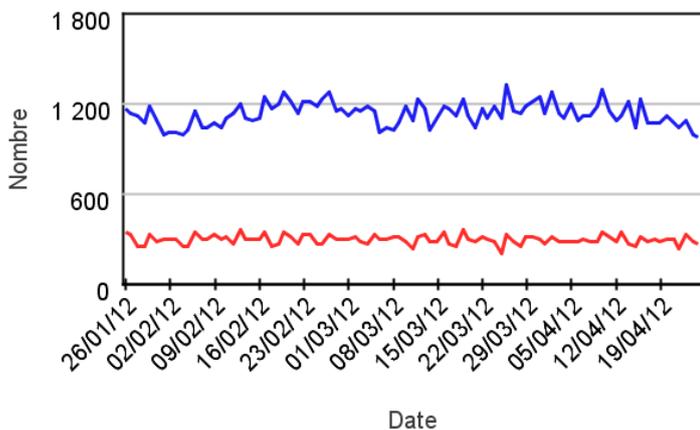
Pas d'augmentation inhabituelle récente à signaler pour les indicateurs surveillés en Bourgogne et en Franche-Comté [\[en savoir plus...\]](#).

Complétude :

Les indicateurs de tous les hôpitaux ont pu être pris en compte.

| Figure 3 |

Nombre de passages aux urgences (courbe bleu) et hospitalisations (courbe rouge) dans nos 2 régions



| Figure 4 |

Nombre de motifs d'appels (courbe bleu) et de diagnostics (courbe rouge) des SOS Médecins de nos 2 régions

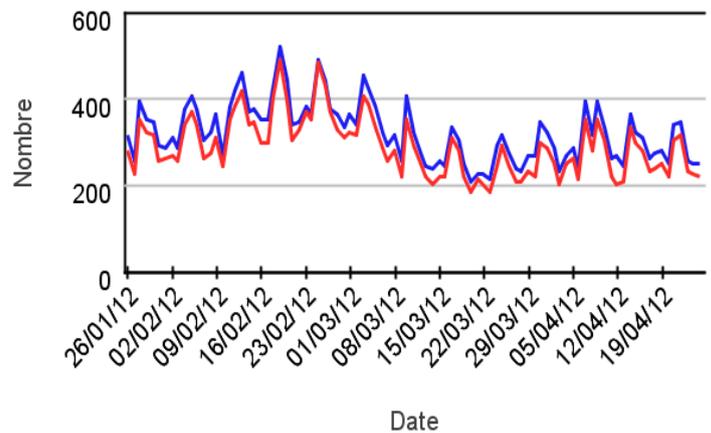
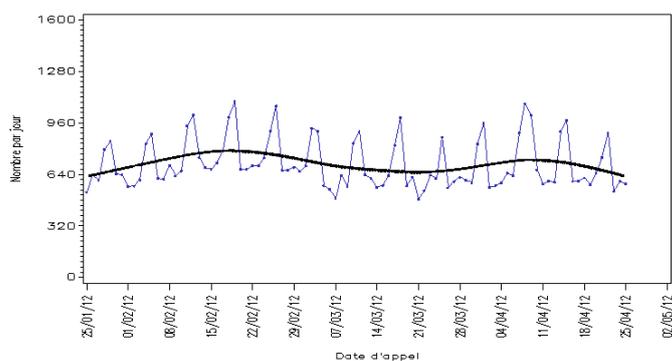


Figure 5

Nombre d'appels régulés par les SAMU de nos 2 régions

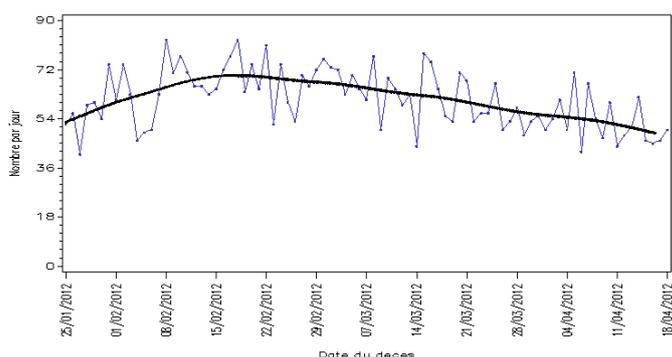


CIRE Bourgogne/Franche-Comté

Source: SURSAUD (InVS 2011)

Figure 6

Nombre de décès issus des états civils de nos 2 régions



CIRE Bourgogne/Franche-Comté

Source: SURSAUD (InVS 2011)

Information

Les deux ARS de Bourgogne et de Franche-Comté avec l'Institut de veille sanitaire organisent le **3ème colloque sur la veille et les alertes sanitaires** le **16 octobre** prochain à **Beaune**, invitant les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social, et du champ santé-environnement des deux régions.

Afin de partager votre expérience dans le domaine de veille sanitaire et de prévention et gestion des alertes ou crises sanitaires, **vous êtes invités à proposer des communications**. Ces communications doivent porter sur des études, surveillances, investigations, retours d'expérience ou recherches appliquées, réalisées au moins en partie dans une des deux régions, traiter de nouveaux phénomènes touchant la santé humaine, identifier de nouveaux facteurs de risque sur lesquels il est possible d'agir.

Les résumés doivent être envoyés par e-mail (word) avant le **vendredi 11 mai 2012** à : **alertesantaires@grands-evenements.com**

Contact téléphonique : 04 79 60 66 67

Nous remercions nos partenaires de la surveillance locale :

Réseau Sursaud®, ARS sièges et délégations territoriales, Samu Centre 15, Laboratoire de virologie de Dijon, Services de réanimation de Bourgogne et de Franche-Comté, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.

Des informations nationales et internationales sont accessibles sur les sites de l'InVS <http://www.invs.sante.fr>, du Ministère chargé de la Santé et des Sports <http://www.sante-sports.gouv.fr>, de l'Organisation mondiale de la Santé <http://www.who.int/fr>.

Equipe de la Cire Bourgogne/Franche-Comté

Coordonnateur
Claude Tillier

Epidémiologistes
François Clinard
Pierre Latchmun
Olivier Retel
Anne Serre
Jeanine Stoll
Elodie Terrien
Sabrina Tessier

Statisticienne
Sandrine Daniel

Interne de santé publique
Anne-Sophie Mariet

Secrétaire
Marilène Ciccardini

Directeur de la publication
Françoise Weber, Directrice Générale de l'InVS

Rédacteurs
L'équipe de la Cire

Diffusion
Cire Bourgogne/Franche-Comté
2, place des Savoirs
BP 1535 21035 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 41 99 41
Permanence : 06 74 30 61 17
Fax : 03 80 41 99 53
Courriel : ars-bourgogne-franche-comte-cire@ars.sante.fr
<http://www.invs.sante.fr>